Direction Générale
Direction des Affaires Médicales

DEMANDE DE DISPONIBILITE

Le présent formulaire doit être retourné, pour toute demande de disponibilité, au plus tard **2 mois avant** le début du semestre concerné à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Médicales,
Hospices civils de Lyon,
3 quai des Célestins,
69002 LYON cedex 02.

Ce délai de deux mois est strictement impératif. Aucune demande reçue ultérieurement ne pourra être acceptée.

* * *

NOM : .....

PRENOM : .....

Demande de disponibilité pour : six mois
un an

Semestre(s) pour lequel une mise en disponibilité est demandée : mai à octobre 200…
novembre 200… à avril 20….

Motif de la demande de disponibilité :

a. Accident ou maladie grave du conjoint ou d'un enfant. **(Joindre un justificatif).**
La durée de l'interruption ne peut en ce cas, sauf dérogation, excéder une année renouvelable une fois.

b. Etudes ou recherches présentant un intérêt général. **(Joindre un justificatif).**
La durée de l'interruption ne peut en ce cas excéder une année renouvelable une fois.

c. Stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger. **(Joindre un justificatif).**
La durée de l'interruption ne peut en ce cas excéder une année renouvelable une fois.

d. Convenances personnelles,
Dans la limite d'un an renouvelable une fois.

Fait à ..... le …….

Signature de l'intéressé(e)

_____

Précision importante : les disponibilités ne sont pas accordées de droit :

- **Les demandes relevant des motifs (a), (b) ou (c) sont accordées systématiquement**, sous réserve de la production des **justificatifs** correspondants.
- **Les demandes de disponibilités pour convenances personnelles (d) sont contingentées.**

  Elles sont accordées dans la limite de 4% des effectifs d'interne. Si le nombre de demandes excède ce contingent, il est procédé à un tirage au sort parmi les demandes de disponibilités pour convenances personnelles. Ce tirage au sort est public.

  Le nombre de disponibilités pour convenances personnelles susceptibles d'être acceptées étant fixe tout au long de l'année, vous êtes invité à favoriser le semestre d'hiver (qui est moins sollicité) pour vos demandes